

Garantie Plus2

Plus de sécurité lors de l'achat d'un véhicule à neuf - pour 1 à 2 ans



Prolongation de la garantie du constructeur de 2 ans (max.)



Garantie intégrale à un prix attractif



Protection contre les coûts de réparation



Valable pour toutes les marques de véhicules sans limite de kilométrage (prix à neuf jusqu'à CHF 200'000)



Valeur de revente plus importante de votre véhicule



Transmissibilité de la garantie en cas de revente du véhicule



Valable pour l'ensemble des Etats européens

La protection optimale pour votre voiture - à vie

Garantie d'usine

+

1 ou 2 ans

Garantie Plus2

Récommander par votre garage UPSA:

NEW

Garantie Plus2

Prolongation de la garantie du constructeur pour plus de sécurité et une meilleure protection contre les coûts de réparation élevés



Garantie Plus2

Prolongation de la garantie du constructeur

Garantie Plus2 vous permet de prolonger votre garantie du constructeur:

- Prolongation d'un ou deux ans au choix
- Vaut pour toutes les marques de véhicules sans limite de kilométrage (prix à neuf jusqu'à CHF 200'000)
- Couverture de tous les coûts jusqu'à 100'000 km avec une franchise de CHF 200
- Souscription possible à tout moment jusqu'à l'épuisement de la garantie du constructeur
- Prolongation supplémentaire possible à tout moment

Garantie Plus2

Plus de sécurité lors de l'achat d'un véhicule neuf

En prolongeant votre garantie du constructeur respectif, vous vous décidez pour plus de sécurité lors de l'achat d'un véhicule neuf:

- Protection contre les coûts de réparation élevés à long terme
- Valeur de revente plus importante de votre véhicule
- Maintien de la valeur de votre investissement

Garantie Plus2

Protection contre les coûts élevés

De nos jours, les voitures sont devenues meilleures - la qualité accrue se reflète dans le prix et la garantie du constructeur plus longue:

Exemple pour une facture du garage (kilométrage en dessous de 100'000 km)

Frais pour réparation du joint de culasse

Prix, y compris frais de travail et de matériel CHF 1'550.--

Votre participation propre (sans **Garantie Plus2**) CHF 1'550.--

Votre participation propre (avec **Garantie Plus2**) ~~CHF 200.--~~

Garantie Plus2

Garantie Plus2

La protection totale à un prix attractif



Franchise de CHF 200



Sans participation aux coûts du travail



Participation aux coûts matériel:

- pas de participation jusqu'à 100'000 km
- à partir de 100'000 km, participation de 30%



AGVS | UPSA

Auto Gewerbe Verband Schweiz
Union professionnelle suisse de l'automobile
Unione professionale svizzera dell'automobile